

**2022  
2023**

Plan d'action de  
**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**Prolongation par addenda  
du Plan d'action de développement  
durable de transition 2021-2022**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation





---

**2022**  
**2023**

---

# Plan d'action de **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **Prolongation par addenda du Plan d'action de développement durable de transition 2021-2022**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation

### **NOTE AU LECTEUR**

#### **Mise à jour de septembre 2022**

Le Plan d'action de développement durable (PADD) de transition 2021-2022 est prolongé au 31 mars 2023, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2022. Le PADD 2021-2022 est modifié par addenda en conformité avec la Directive visant la mise à jour des PADD en 2022-2023 accompagnant le décret 626-2022, adopté le 30 mars 2022. Ce décret a pour objet d'autoriser le report de la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020 (déjà prolongée en 2021) au 27 octobre 2022. Pour l'année 2022-2023, huit (8) des neuf (9) actions du PADD 2021-2022 ont été prolongées et cinq (5) nouvelles actions ont été ajoutées. Au total, les treize (13) actions du PADD 2022-2023 regroupent dix-neuf (19) cibles.

#### **Mise à jour de décembre 2021**

##### **Plan d'action de développement durable de transition 2021-2022**

Le PADD de transition 2021-2022 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a été élaboré en conformité avec la directive qui accompagne le décret gouvernemental autorisant le report de la révision de la SGDD 2015-2020 au 31 décembre 2021. Cette dernière établit notamment les priorités d'action pour l'élaboration des PADD de transition, qui visent à assurer la poursuite des contributions des ministères et organismes à la SGDD 2015-2020 prolongée et à appuyer le processus d'élaboration de la prochaine SGDD 2022-2027.

Ce document a été produit par le ministère de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation.

#### Coordination

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel (SMDDTS)  
Direction de la coordination environnementale

#### Collaboration

Sous-ministériat à la transformation, aux marchés,  
à la main-d'œuvre et aux politiques intergouvernementales  
Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales  
Sous-ministériat aux politiques bioalimentaires, aux programmes et à l'innovation  
Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

#### Conception graphique

Direction des communications

#### Édition

Direction des communications

Dépôt légal : 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-93276-5 (Électronique – Quatrième édition)

ISBN 978-2-550-91050-3 (Électronique – Troisième édition)

ISBN 978-2-550-78098-4 (Électronique – Deuxième édition)

ISBN 978-2-550-75378-0 (Imprimé – Première édition)

ISBN 978-2-550-75379-7 (Électronique – Première édition)

Ce document a été publié en quantité limitée.

Il est consultable dans le site Internet du Ministère : Québec.ca.

© **Gouvernement du Québec**

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée  
à la condition que la source soit mentionnée.

# TABLE DES MATIÈRES

06

**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROSPÉRITÉ**  
**UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE**

07

**LE PLAN D'ACTION 2022-2023**  
**EN QUELQUES MOTS**

## LES ACTIONS

### **ACTION 1**

Développer le Réseau québécois de recherche en agriculture durable

### **ACTION 2**

Accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales

### **ACTION 3**

Appuyer l'implantation de pratiques agroenvironnementales en région

### **ACTION 4**

Établir une convention d'aide financière en appui à la réduction des émissions de méthane entérique dans le secteur de la production laitière

### **ACTION 5**

Développer l'aide financière aux entreprises bioalimentaires en appui à l'adoption de pratiques d'affaires responsables

### **ACTION 6**

Élargir la conditionnalité de l'aide financière aux entreprises pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques sur le plan de l'environnement et du bien-être animal

### **ACTION 7**

Développer les connaissances en appui à l'adoption de pratiques d'affaires responsables dans l'industrie bioalimentaire

08

### **ACTION 8**

Documenter les enjeux liés à la réduction de l'empreinte environnementale et carbone de secteurs et de procédés ciblés touchant l'industrie bioalimentaire

09

### **ACTION 9**

Améliorer les connaissances sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans des domaines ciblés

10

### **ACTION 10**

Contribuer à l'amélioration des infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec

11

### **ACTION 11**

Établir une situation de départ de la gestion responsable au Ministère pour les volets ciblés

12

### **ACTION 12**

Améliorer la démarche d'intégration du développement durable dans la gouvernance organisationnelle

13

### **ACTION 13**

Positionner le secteur bioalimentaire en regard des défis de durabilité associés à la Stratégie des marchés publics et à la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois

14

15

16

17

18

19

20

22

**ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023**  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

# DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROSPÉRITÉ

---

La Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*, coconstruite avec les partenaires du secteur bioalimentaire, intègre formellement le développement durable dans sa vision, qui est d'« Alimenter notre monde avec un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois ». Cette vision se concrétise notamment par l'adoption de cibles relatives à l'agriculture biologique, à l'écocertification des produits aquatiques québécois et aux pratiques d'affaires responsables par les entreprises agricoles et de transformation alimentaire.

Le développement durable appelle à une transformation des systèmes de production, de distribution et de consommation, pour conjuguer les progrès environnementaux et sociaux avec la prospérité économique, le dynamisme des territoires et la réponse aux attentes des consommateurs.

Le secteur bioalimentaire est particulièrement interpellé par ces défis en raison de ses liens étroits avec la nature. Les systèmes alimentaires durables doivent répondre aux besoins de sécurité alimentaire de la population tout en minimisant leur empreinte environnementale et en faisant preuve de résilience face aux risques, dont ceux mis en lumière par la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques.

## UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

---

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) s'est engagé dès les années 1990 dans la promotion du développement durable et l'accompagnement des entreprises dans le domaine de l'agroenvironnement. Cet engagement a été formalisé avec l'inclusion du concept de développement durable dans sa loi constitutive en 2005.

Le développement durable fait formellement partie de la mission du MAPAQ. Dans le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère, sa mission et sa vision sont énoncées comme suit :

“ Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. ”

“ En synergie avec les partenaires et pour répondre aux besoins des consommateurs, nos compétences au service d'un secteur bioalimentaire engagé à alimenter notre monde. ”

# LE PLAN D'ACTION 2022-2023 EN QUELQUES MOTS

---

Le Plan d'action de développement durable (PADD) 2022-2023 comporte treize actions regroupant dix-neuf cibles. Ce Plan énonce des actions qui s'inscrivent en cohérence avec les trois priorités établies dans la Directive visant la mise à jour des PADD en 2022-2023 qui accompagne le décret autorisant le report de la révision de la SGDD 2015-2021, soit :

- Les acquisitions responsables;
- L'évaluation de la durabilité;
- Le soutien financier durable.

Les actions et les cibles du PADD 2022-2023 portent sur les thèmes suivants :

- la recherche en agriculture durable;
- la rétribution de techniques et de pratiques agricoles durables mises en place par les entreprises agricoles québécoises;
- la mise en œuvre du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) en région;
- la recherche visant la réduction du méthane entérique dans le secteur de la production laitière;
- le développement de programmes en appui à la durabilité et à la lutte aux changements climatiques au sein de l'industrie bioalimentaire;
- la prise en compte de la durabilité dans la détermination de critères de conditionnalité dans l'élaboration de programmes d'aide financière;
- le recensement de mesures de réduction du gaspillage et des pertes alimentaires en entreprise;
- le soutien à l'aide alimentaire;
- l'élaboration d'un plan d'amélioration des modes de gestion durable au MAPAQ;
- la mise à jour et l'application des outils d'évaluation de la durabilité au MAPAQ;
- le développement d'un positionnement stratégique visant l'inclusion de critères de durabilité dans les processus contractuels en matière d'achats d'aliments sur le marché institutionnel.

La reddition de comptes sera effectuée dans le rapport annuel de gestion du MAPAQ.

# LES ACTIONS

---

## **ACTION 1** **DÉVELOPPER LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE EN AGRICULTURE DURABLE**

---

Le Plan d'agriculture durable (PAD) vient appuyer les engagements du gouvernement du Québec en matière de changements climatiques et de développement durable en agriculture.

En 2022-2023, le développement du Réseau québécois de recherche en agriculture durable demeure une priorité pour la mise en œuvre du PAD. Il sera appuyé par un deuxième appel de projets dans le cadre du Programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable prévu en 2022-2023.

---

### INDICATEUR

1.1 Développement du Réseau québécois de recherche en agriculture durable

### CIBLE au 31 mars 2023

► Un deuxième appel de projets du Programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable



## **ACTION 2**

# **ACCÉLÉRER L'ADOPTION DE PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES**

---

L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, une mesure phare du PAD, vise à mobiliser les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durables. Elle est en appui à l'atteinte des cibles du PAD relatives à la santé et à la conservation des sols agricoles, à la réduction de l'usage des pesticides et de leurs risques, à une meilleure gestion des matières fertilisantes et de l'eau, ainsi qu'à l'amélioration de la biodiversité.

Une première période d'inscription des entreprises qui s'engagent à implanter des pratiques agroenvironnementales admissibles dans le cadre de l'Initiative s'est déroulée en mars 2022. Une deuxième période d'inscription doit se tenir en janvier 2023. Un budget de 85 millions de dollars est consacré à la rétribution de pratiques agroenvironnementales pour la période de 2021 à 2027.

---

### **INDICATEUR**

2.1 Nombre cumulé d'entreprises engagées dans l'implantation de pratiques agricoles durables

### **CIBLE** au 31 mars 2023

▶ 2 815

## **ACTION 3**

# **APPUYER L'IMPLANTATION DE PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES EN RÉGION**

---

Le développement et la diffusion de pratiques d'affaires responsables en milieu agricole sont une priorité de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*, comme en témoigne l'adoption du PAD. Adapté au contexte agricole québécois, le PAD offre un ensemble de possibilités pour accélérer,

d'ici 2030, l'adoption des meilleures pratiques agroenvironnementales. Mis en œuvre avec les acteurs du milieu agricole, le PAD propose des interventions adaptées aux particularités régionales, ainsi qu'aux différents contextes et modèles de production.

---

### **INDICATEURS**

3.1 Nombre de projets des plans d'action régionaux du PAD mis en œuvre

### **CIBLES** au 31 mars 2023

▶ 75

3.2 Nombre de participants aux activités de transfert en agroenvironnement impliquant des ressources du MAPAQ

▶ 25 000

## **ACTION 4**

# **ÉTABLIR UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE EN APPUI À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE MÉTHANE ENTÉRIQUE DANS LE SECTEUR DE LA PRODUCTION LAITIÈRE**

---

Les émissions de méthane représentent plus de la moitié (55 %) des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuées au secteur agricole, ce dernier comptant entre 9 et 10 % des émissions totales du Québec selon l'Inventaire québécois des émissions de GES. À elle seule, la fermentation entérique produit 67 % des émissions agricoles de méthane. Aussi, la réduction des émissions de méthane liées à la fermentation entérique constitue un défi important pour les secteurs agricoles concernés. Les mesures requises doivent pouvoir s'appuyer sur des connaissances fines des processus en cause et des solutions potentielles d'atténuation de ces émissions.

Le projet visant la réduction du méthane entérique porte spécifiquement sur le secteur laitier. Il vise à outiller les producteurs de lait du Québec et autres intervenants concernés afin qu'ils puissent bénéficier d'une veille en continu de données sur les émissions de méthane liées à la fermentation entérique, ainsi que des connaissances nécessaires à l'adoption de mesures d'atténuation des émissions. Cette initiative concertée inclura un axe de recherche et un axe de transfert des connaissances profitant à l'ensemble des intervenants.

---

### **INDICATEUR**

4.1 Pourcentage d'établissement d'une convention d'aide financière

### **CIBLE au 31 mars 2023**

► 75 %

## **ACTION 5**

# **DÉVELOPPER L'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES EN APPUI À L'ADOPTION DE PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES**

---

L'adoption de pratiques d'affaires responsables par les entreprises bioalimentaires est l'une des cibles de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*. En appui à cette cible, le MAPAQ entend

continuer de développer et d'adapter l'offre d'aide financière aux entreprises aux défis de développement durable du secteur bioalimentaire.

---

### **INDICATEUR**

5.1 Nombre de nouvelles mesures ministérielles annoncées

### **CIBLE** au 31 mars 2023

▶ 2

## **ACTION 6**

# **ÉLARGIR LA CONDITIONNALITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES POUR FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES SUR LE PLAN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL**

---

Cette action vise à assurer des conditions favorables à l'inclusion de critères de durabilité dans les programmes d'aide financière pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques sur le plan de l'environnement et du bien-être animal. Trois livrables sont ciblés en 2022-2023 :

- La réalisation d'une analyse d'opportunité sur les modalités d'application d'un critère de respect de la réglementation municipale en matière

de protection des bandes riveraines pour être admissible au crédit de taxes foncières agricoles;

- L'ajout d'informations indicatives, de normes et de critères relatifs à la durabilité dans le gabarit ministériel du programme;
- L'adoption d'un plan de formation du personnel concerné par l'élaboration de programmes d'aide financière sur la prise en compte de la durabilité.

---

### **INDICATEURS**

6.1 Pourcentage de réalisation des travaux préalables à la mise en œuvre d'une nouvelle mesure de conditionnalité (bandes riveraines)

6.2 Informations indicatives, normes et critères relatifs à la durabilité dans l'élaboration de programmes d'aide financière

6.3 Formation sur la prise en compte de la durabilité dans l'élaboration de programmes d'aide financière

### **CIBLES au 31 mars 2023**

▶ 100 %

▶ Mise à jour du gabarit ministériel de programme sous l'angle de la durabilité

▶ Dépôt d'un plan de formation ministériel

## **ACTION 7**

# **DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES EN APPUI À L'ADOPTION DE PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES DANS L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE**

---

La planification d'engagements et de mesures en appui à l'implantation de pratiques d'affaires responsables dans l'industrie bioalimentaire doit s'appuyer sur une connaissance fine des contextes et de la capacité des entreprises à relever les défis de durabilité dans leurs secteurs. Le MAPAQ engage de manière continue des études sur différentes thématiques documentant les conditions favorables à l'adoption de pratiques d'affaires responsables.

Deux angles sont mis en priorité pour 2022-2023, soit l'évaluation des mécanismes de gouvernance environnementale et sociale des entreprises bioalimentaires; et des démarches engagées dans divers secteurs de production en réponse aux défis de durabilité du secteur bioalimentaire.

---

### **INDICATEUR**

7.1 Pourcentage de réalisation des études sur l'adoption de pratiques d'affaires responsables (gouvernance environnementale et sociale; et démarches sectorielles)

### **CIBLE** au 31 mars 2023

▶ 75 %

## ACTION 8

# DOCUMENTER LES ENJEUX LIÉS À LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET CARBONE DE SECTEURS ET DE PROCÉDÉS CIBLÉS TOUCHANT L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

---

L'un des défis de l'industrie bioalimentaire consiste à répondre à une demande alimentaire croissante tout en tenant compte des enjeux environnementaux, que ce soit l'adaptation aux changements climatiques, la réduction de l'empreinte écologique ou la préservation des ressources naturelles. En effet, la productivité de l'industrie bioalimentaire et la qualité de ses produits en dépendent.

La production alimentaire peut avoir des répercussions négatives sur l'environnement : certaines pratiques peuvent notamment dégrader la qualité des sols, de l'eau et de l'air. À l'inverse, d'autres pratiques peuvent améliorer la qualité des sols, atténuer certains effets climatiques et permettre de séquestrer le carbone.

Le développement des connaissances et des compétences en matière de performance environnementale et de lutte contre les changements climatiques constitue une assise de la prise de décision pour le développement durable du bioalimentaire québécois. Des études sur des secteurs et des procédés ciblés en raison de leur importance ou de leurs retombées permettront de mieux cerner les priorités et les solutions pour la réduction de l'empreinte environnementale et carbone de l'industrie bioalimentaire québécoise.

/ 15

---

## INDICATEUR

8.1 Pourcentage de réalisation des études sur des secteurs et des procédés ciblés (lait, bovins, serres, biométhanisation et séquestration du carbone des sols agricoles)

## CIBLE au 31 mars 2023

► 100 %

## **ACTION 9**

# **AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA RÉDUCTION DES PERTES ET DU GASPILLAGE ALIMENTAIRES DANS DES DOMAINES CIBLÉS**

---

Les pertes et le gaspillage alimentaires soulèvent de multiples enjeux associés à la réduction des répercussions environnementales, à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, à l'enfouissement de la matière putrescible et aux coûts économiques qu'ils engendrent. Cette problématique préoccupe de plus en plus les consommateurs et interpelle les différents acteurs de la chaîne bioalimentaire. À cet égard, la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter*

*notre monde*, énonce une piste de travail, donnant lieu à un chantier qui vise à réduire le gaspillage et les pertes alimentaires et à favoriser les dons alimentaires.

Afin de bien positionner les travaux et d'assurer une mise en œuvre efficace d'actions, il convient notamment de prendre acte de la capacité des entreprises bioalimentaires et de leurs initiatives visant à relever les défis associés aux pertes et au gaspillage alimentaires.

---

## **INDICATEUR**

9.1 Réalisation d'un rapport de recherche préliminaire sur les initiatives prometteuses de réduction au Québec

## **CIBLE au 31 mars 2023**

► Rapport de recherche préliminaire terminé



## **ACTION 10**

# **CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'ENTREPOSAGE DU RÉSEAU DES BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

---

La Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*, vise notamment à réduire le gaspillage alimentaire et les pertes alimentaires ainsi qu'à favoriser les dons alimentaires. Les Banques alimentaires du Québec sont un acteur important en matière d'aide alimentaire pour les personnes démunies ou en situation de vulnérabilité. Au moyen de son réseau, l'organisme approvisionne en denrées près de 1200 organismes communautaires du Québec, ce qui permet d'aider plus de 500 000 Québécoises et Québécois chaque mois. Grâce à son action, il contribue à la réduction du gaspillage alimentaire et des matières organiques résiduelles.

Le manque d'infrastructures d'entreposage est l'un des principaux obstacles à l'accroissement des services fournis aux clientèles des banques alimentaires. Un second programme de financement géré par Les Banques alimentaires du Québec sera mis en place pour poursuivre l'amélioration des infrastructures d'entreposage du réseau en 2022-2023.

---

### **INDICATEUR**

10.1 Mise en place d'un second programme de financement géré par les Banques alimentaires du Québec

### **CIBLE au 31 mars 2023**

► Second programme de financement mis en place

## ACTION 11

# ÉTABLIR UNE SITUATION DE DÉPART DE LA GESTION RESPONSABLE AU MINISTÈRE POUR LES VOLETS CIBLÉS

---

En tant que propriétaire, locataire et investisseur important, l'État québécois doit être un modèle en matière de gestion responsable et de développement durable. Pour prendre en compte des considérations et des critères économiques, environnementaux et sociaux favorisant une gestion contractuelle et des processus d'approvisionnement responsables, le MAPAQ doit disposer d'un portrait de ses achats et de ses locations de biens et de services, de son parc immobilier, de son parc automobile et des déplacements qu'il génère ainsi que de sa gestion des matières résiduelles.

Les diagnostics relatifs au niveau de maturité des pratiques de gestion du MAPAQ ont été effectués pour les volets relatifs à l'approvisionnement, aux bâtiments et aux matières résiduelles en 2021-2022. L'année 2022-2023 permettra de faire le diagnostic sur la mobilité des employés, en tenant compte du contexte du télétravail. Un plan d'action visant l'amélioration des approches de gestion pour les quatre volets sera également déposé.

---

## INDICATEURS

11.1 Pourcentage de réalisation du diagnostic pour le volet mobilité

## CIBLES au 31 mars 2023

▶ 100 %

11.2 Pourcentage de réalisation d'un plan d'action en gestion durable des acquisitions, des bâtiments, de la mobilité et des matières résiduelles au MAPAQ

▶ 70 %

## **ACTION 12**

# **AMÉLIORER LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA GOUVERNANCE ORGANISATIONNELLE**

---

L'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales demeure une priorité en 2022-2023, comme stipulé dans la Directive visant la mise à jour des PADD en 2022-2023. En 2013, le MAPAQ s'est doté d'un processus de prise en compte des principes de développement durable qui guide l'élaboration ou la révision d'interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies et programmes). La mise à jour des outils

du MAPAQ se poursuivra en 2022-2023, incluant des ajouts et des améliorations particulières visant à tenir compte des priorités envisagées pour la future SGDD 2023-2028, en particulier sur la prise en compte du soutien financier durable dans l'analyse des initiatives structurantes et sur l'intégration de critères de soutien financier durable dans l'offre de programme d'aide financière.

---

### **INDICATEURS**

12.1 Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies ou programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable

### **CIBLES** au 31 mars 2023

▶ 100 %

12.2 Pourcentage de réalisation des améliorations apportées aux outils ciblés de la démarche d'intégration du développement durable

▶ 100 %

## ACTION 13

# POSITIONNER LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN REGARD DES DÉFIS DE DURABILITÉ ASSOCIÉS À LA STRATÉGIE DES MARCHÉS PUBLICS ET À LA STRATÉGIE NATIONALE D'ACHAT D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS

---

L'approvisionnement alimentaire figure parmi les thèmes prioritaires de la Stratégie gouvernementale des marchés publics et de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois. De même, le thème des acquisitions responsables constitue l'une des trois priorités de la Directive visant la mise à jour des PADD en 2022-2023.

De concert avec ses partenaires gouvernementaux, le MAPAQ entend œuvrer à l'élaboration de critères visant à assurer que les processus contractuels sur le marché institutionnel contribuent à la durabilité et au dynamisme de l'économie bioalimentaire québécoise.

---

### INDICATEURS

13.1 Critères de durabilité inclus aux contrats d'achat d'aliments sur le marché institutionnel québécois

### CIBLES au 31 mars 2023

► Dépôt d'un document de positionnement du MAPAQ

13.2 Réalisation d'une mission sur les approches et les pratiques en matière de politique d'achat publique en alimentation au Danemark

► Dépôt du rapport de mission



# ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)

Directive du MELCC pour la mise à jour des PADD en 2022-2023 : – Trois priorités et exigences gouvernementales*	Plan d'action de développement durable de transition 2021-2022 du Ministère				
	Actions	Indicateurs	Cibles au 31 mars 2023		
<b>Soutien financier durable</b>	1	Développer le Réseau québécois de recherche en agriculture durable	1.1	Développement du Réseau québécois de recherche en agriculture durable	Un deuxième appel de projets du Programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable
<b>Soutien financier durable</b>	2	Accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales	2.1	Nombre cumulé d'entreprises engagées dans l'implantation de pratiques agricoles durables	2 815
<b>Soutien financier durable</b>	3	Appuyer l'implantation de pratiques agroenvironnementales en région	3.1	Nombre de projets des plans d'action régionaux du Plan d'agriculture durable mis en œuvre	75
			3.2	Nombre de participants aux activités de transfert en agroenvironnement impliquant des ressources du MAPAQ	25 000
<b>Soutien financier durable</b>	4	Établir une convention d'aide financière en appui à la réduction des émissions de méthane entérique dans le secteur de la production laitière	4.1	Pourcentage d'établissement d'une convention d'aide financière	75 %
<b>Soutien financier durable</b>	5	Développer l'aide financière aux entreprises bioalimentaires en appui à l'adoption de pratiques d'affaires responsables	5.1	Nombre de nouvelles mesures ministérielles annoncées	2
<b>Soutien financier durable</b>	6	Élargir la conditionnalité de l'aide financière aux entreprises pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques sur le plan de l'environnement et du bien-être animal	6.1	Pourcentage de réalisation des travaux préalables à la mise en œuvre d'une nouvelle mesure de conditionnalité (bandes riveraines)	100 %
			6.2	Informations indicatives, normes et critères relatifs à la durabilité dans l'élaboration de programmes d'aide financière	Mise à jour du gabarit ministériel de programme sous l'angle de la durabilité
			6.3	Formation sur la prise en compte de la durabilité dans l'élaboration de programmes d'aide financière	Dépôt d'un plan de formation ministériel
<b>Durabilité des interventions gouvernementales</b>	7	Développer les connaissances en appui à l'adoption de pratiques d'affaires responsables dans l'industrie bioalimentaire	7.1	Pourcentage de réalisation des études sur l'adoption de pratiques d'affaires responsables (gouvernance environnementale et sociale; et démarches sectorielles)	75 %
<b>Durabilité des interventions gouvernementales</b>	8	Documenter les enjeux liés à la réduction de l'empreinte environnementale et carbone de secteurs et de procédés ciblés touchant l'industrie bioalimentaire	8.1	Pourcentage de réalisation des études sur des secteurs et des procédés ciblés (lait, bovins, serres, biométhanisation et séquestration du carbone des sols agricoles)	100 %
<b>Durabilité des interventions gouvernementales</b>	9	Améliorer les connaissances sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans des domaines ciblés	9.1	Réalisation d'un rapport de recherche préliminaire sur les initiatives prometteuses de réduction au Québec	Rapport de recherche préliminaire terminé
<b>Durabilité des interventions gouvernementales</b>	10	Contribuer à l'amélioration des infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec	10.1	Mise en place d'un second programme de financement géré par les Banques alimentaires du Québec	Second programme de financement mis en place
<b>Acquisitions responsables</b> <b>Durabilité des interventions gouvernementales</b>	11	Établir une situation de départ de la gestion responsable au Ministère pour les volets ciblés	11.1	Pourcentage de réalisation du diagnostic pour le volet mobilité	100 %
			11.2	Pourcentage de réalisation d'un plan d'action en gestion durable des acquisitions, des bâtiments, de la mobilité et des matières résiduelles au MAPAQ	70 %
<b>Durabilité des interventions gouvernementales</b> <b>Soutien financier durable</b>	12	Améliorer la démarche d'intégration du développement durable dans la gouvernance organisationnelle	12.1	Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies ou programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 %
			12.2	Pourcentage de réalisation des améliorations apportées aux outils ciblés de la démarche d'intégration du développement durable	100 %
<b>Acquisitions écoresponsables</b>	13	Positionner le secteur bioalimentaire en regard des défis de durabilité associés à la Stratégie des marchés publics et à la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois	13.1	Critères de durabilité inclus aux contrats d'achat d'aliments sur le marché institutionnel québécois	Dépôt d'un document de positionnement du MAPAQ
			13.2	Réalisation d'une mission sur les approches et les pratiques en matière de politique d'achat publique en alimentation au Danemark	Dépôt du rapport de mission

\* Pour 2022-2023, trois priorités sont établies par la Directive sur la mise à jour des PADD : les acquisitions responsables, l'évaluation de la durabilité et le soutien financier durable. Ce sont les seuls éléments dans les PADD qui seront évalués pour le calcul de l'Indice de performance en développement durable (IPDD) en 2022-2023.

**LÉGENDE** : Les éléments surlignés en bleu indiquent de nouvelles actions ou de nouvelles cibles liées à des engagements du PADD 2021-2022 et qui sont prolongés par addenda en 2022-2023.

